

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 18 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'annexe à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 décembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	22	4	3	5	1

Membres présents : BESNIER Michelle, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHAMPAUD Marc, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à BRUN Patrick, THEYS Michel à GAGNAIRE Gilles, SIMON Philippe, BIDAUD Jean-Michel à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ANOMAN Matthieu à BESNIER Michelle.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique, CHADELAUD Michel, PAQUET Laurent.

Membres absents : SIMON Isabel, GORA Richard, LEVET Elise, LEBLANC Christian, LOURADOUR Patricia

Secrétaire de séance : Gérald GASCHET

### TOURISME

#### Délibération n° C146-2025 : Plan départemental d'accompagnement à la sécurisation et à l'optimisation des taxes de séjour

Lors d'une présentation, la SPL terres de Limousin a présenté un outil qui pourrait mis en place dans les territoires intéressés. Cet outil proposé par la société Nouveaux territoires serait un logiciel ayant pour but l'optimisation de la collecte de la taxe de séjour. Les avantages à ce dispositif seraient multiples :

- Concentrer les moyens et professionnaliser la collecte
- Optimiser les montants des taxes de séjour locale et départementale
- Disposer d'un accompagnement global
- Mettre en place un observatoire des nuitées marchandes au plan local

L'OT aurait donc à sa disposition une plateforme dotée des services suivants :

- Process de déclaration et process de paiement non liés
- Relances automatiques des hébergeurs en défaut de déclaration et/ou de paiement
- Relances manuelles à votre disposition
- Tableau de bord de suivi des déclarations et paiements
- Quatre canaux de déclaration possibles : papier, web, téléphone et smartphone
- Gestions des bases de données des hébergeurs et des hébergements
- Suivi des classements
- Gestion de la régie (règlements, reversements, dépôts, ...)
- Gestion de la communication avec les hébergeurs (documents, articles)
- Gestion des courriels : boîte mail unique, système d'e-mailing global ou ciblé par nature et/ou type d'hébergement
- Process qualité annuel avec contrôle du paramétrage de la plateforme (tarifs, délibération, références...)
- Connexions avec les bases de données Atout-France, SIRENE, Apidae, INSEE, FARITAS et France Connect

Ce module répond à des besoins exprimés par les élus, les directeurs et les gestionnaires de la taxe de séjour qui souhaitent disposer :

- D'une analyse de la conformité des états déclaratifs des opérateurs numériques au regard du Code Général des Collectivités Territoriales et au regard de la délibération en vigueur
- D'un outil de gestion des versements et des états déclaratifs des opérateurs numériques
- D'une exploitation statistiques des données communiquées avec si possible une consolidation avec les données issues des versements et des déclarations des hébergeurs
- D'un système de rapprochement permettant d'identifier les hébergements connus ou inconnus des services et clients des opérateurs numériques

Au niveau de l'aspect financier, le coût d'investissement serait de 3 540 € HT au lieu de 6 190 € HT, le coût de gestion autonome annuelle représenterait 1 680 € soit 140 € par mois

**Il s'agit pour le Conseil :**

- D'émettre un avis quant à cette solution proposée

**Les membres du Conseil communautaire après en avoir délibéré par 25 voix Pour et 1 abstention décident d'émettre un avis favorable quant à cette solution proposée.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 22 décembre 2025

**Le Président,  
Jean-Pierre BOSDEVIGIE**

Acte rendu exécutoire le : **23 DEC. 2025**  
Publié le : **23 DEC. 2025**

